

# ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 28 MAI 2015, A 20.15 H.

<u>Présidence</u> :	M. Jean-Marc Guisolan, syndic
<u>Participants</u> :	44 citoyennes et citoyens
<u>Scrutateurs</u> :	MM. Philippe Guisolan, Alain Bertchy, Ludovic Paratte et Frédéric Meuwly

---

Au nom du Conseil Communal, M. le syndic, Jean-Marc Guisolan, déclare ouverte cette assemblée, salue les participants, notamment les nouveaux citoyens et les nouveaux habitants, en leur souhaitant la bienvenue. Il excuse l'absence de la secrétaire communale en raison de maladie. Il constate que la présente assemblée a été convoquée selon les dispositions légales en vigueur, soit par annonce dans la FAO, par affichage au pilier public, ainsi que par l'envoi d'un tout-ménage. Le bulletin d'information a été distribué avec du retard mais à temps pour la prise de connaissance des comptes.

Il indique que l'assemblée est enregistrée et demande aux citoyens qui souhaitent s'exprimer de s'annoncer préalablement.

Il procède ensuite à la lecture du tractanda.

## TRACTANDA

1. Procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2014
2. Comptes 2014
  - a) Présentation des comptes
    - de fonctionnement
    - d'investissement
  - b) Rapport de l'organe de révision et de la commission financière
  - c) Approbation
3. Investissements 2015
4. Corporation « Forêts-Sarine »
  1. Approbation des statuts du périmètre
  2. Limite de l'endettement

## 5. Divers

Ce tractanda, n'appelant aucune remarque, est considéré comme accepté. L'assemblée peut par conséquent valablement délibérer.

---

### 1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Ce procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté auprès de l'Administration communale durant les heures d'ouverture ou consulté sur notre site [www.noreaz.ch](http://www.noreaz.ch)

### 2. Présentation des comptes 2014

M. le syndic passe la parole à M. Réginald Sapin :

Par tout ménage, vous avez reçu le détail des comptes annuels. Je vais vous présenter les principaux écarts et événements qui ont eu une incidence sur ces derniers.

Le budget prévoyait un déficit de Fr. 77'441, soit 3.2 % des produits. Les comptes sont légèrement plus réjouissant puisqu'ils bouclent avec un excédent de charges de Fr. 40'598, soit 1.7 % des produits.

Nous passons en revue les comptes en relevant les principaux écarts par rapport au budget :

#### *COMPTES DE FONCTIONNEMENT*

##### **0. ADMINISTRATION**

Excédent de charges de Fr. 238'265,--

Une augmentation de Fr. 19'956,-- ou 9.1 % par rapport au budget 2014.

Cette augmentation provient des éléments suivants :

- Les frais de vacations ont été plus élevés de Fr. 3'228,-- suite aux séances plus importantes liées à l'étude de fusion
- Une augmentation des charges sociales de Fr. 8'871,-- provenant de charges complémentaires 2013 enregistrées sur 2014 (Différence entre provision et facture finale).

##### **1. ORDRE PUBLIC**

Excédent de charges de Fr. 29'889,--

Une diminution de Fr. 19,-- par rapport au budget 2014. Notre budget a été respecté.

## 2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Excédent de charges de Fr. 665'408,--

Une diminution de Fr. 6'719,-- par rapport au budget 2014.

L'accueil extra-scolaire est présenté dans la rubrique 219 pour le coût total qui doit être réparti entre les communes et dans la rubrique 218 pour la charge de la commune de Noréaz.

L'ouverture d'une 3<sup>ème</sup> classe enfantine dans l'école d'en-bas a généré des frais de Fr. 32'666,--. Ce montant est partiellement compensé par la recette extraordinaire pour l'école enfantine de CHF 20'831 inscrit dans le compte 99.451.2.

## 3. CULTURE ET LOISIRS

Excédent de charges de Fr. 49'167,--

Une augmentation de Fr. 8'717,-- par rapport au budget 2014.

La peinture des vestiaires du terrain de football s'est détériorée. Le Conseil a décidé, afin de ne pas avoir des vestiaires insalubres, d'installer du carrelage dans les vestiaires pour un montant de Fr. 7'300,--

## 4. SANTE

Excédent de charges de Fr. 174'781,--

Une diminution de Fr. 19'383,-- par rapport au budget 2014. Il s'agit principalement de charges liées.

## 5. AFFAIRES SOCIALES

Excédent de charges de Fr. 291'499,--

Une augmentation de Fr. 18'624,-- par rapport au budget 2014 ou 6.8 %.

Nos charges nettes pour la structure de la petite enfance sont plus élevées de Fr. 11'800,-- par rapport au budget. Le Conseil constate, avec l'augmentation des habitants, une utilisation plus importante de ce service.

L'aide sociale a également augmenté de Fr. 6'317,--

## **6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

Excédent de charges de Fr. 72'202,--

Une diminution de Fr. 44'074,-- par rapport au budget.

Le Conseil n'a pas pu effectuer toutes les réparations prévues.

## **7. PROTECTION – AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT**

Excédent de charges de Fr. 19'810,--

Alors que le budget présentait un déficit de Fr. 22'639,-- soit une diminution de Fr. 2'829,-

### **70. Approvisionnement en eau**

Cette rubrique s'autofinance.

Les taxes uniques de raccordement d'eau se sont élevées à Fr. 15'292,-- et l'attribution à la réserve à Fr. 31'434,--.

### **71. Protection des eaux**

Cette rubrique s'autofinance.

Les taxes uniques de raccordement se sont élevées à Fr. 5'834,-- et l'attribution à la réserve à Fr. 9'691,--

### **72. Déchetterie**

Excédent de dépenses de Fr. 16'144,-- alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 22'939,-- La couverture des charges s'élève à 80.0 %. Le seuil de 70 % est atteint.

### **73 à 79. Cimetière, endiguement des eaux et aménagement du territoire**

Ces rubriques ne relèvent pas d'écarts significatifs.

## **8. ECONOMIE**

Excédent de charges de Fr. 5'229,--

Une augmentation de Fr. 1'108,-- par rapport au budget.

## **9. FINANCES ET IMPOTS**

### **90. IMPOTS**

Excédent de produits de Fr. 1'557'338,--

Les recettes sont conformes au budget 2014. Lors des exercices précédents, nous avons des excédents de recettes nettement supérieures au budget, ce qui nous permettait de « gommer » le déficit et de présenter un résultat positif, ce qui n'est pas le cas en 2014. Nous allons suivre attentivement les recettes 2015 pour connaître l'évolution des impôts de notre commune.

Les impôts sur les gains immobiliers ainsi que ceux sur les mutations ont été également moins important que lors des exercices précédents.

### **930. PEREQUATION FINANCIERE**

Excédent de produits de Fr. 149'009,--

### **940. GERANCE DE FORTUNE**

Excédent de produits Fr. 4'744,--

Les amortissements obligatoires sont inférieurs au budget.

### **942. IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER**

Excédent de produits de Fr. 22'548,--

Soit une diminution par rapport au budget de Fr. 1'452,--

### **943. MAISON COMMUNALE**

Excédent de charges de Fr. 181'825,--

Soit une augmentation de CHF 19'129,-- provenant du changement de la porte d'entrée de la salle de gymnastique ainsi que l'encadrement de la porte de la cuisine.

### **944. EGLISE**

Le compte s'égalise avec un amortissement de Fr. 10'498,--

**945. IMMEUBLE ROUTE DE PONTAUX**

Excédent de produits de Fr. 28'284,--

Soit une diminution de Fr. 1'376 par rapport au budget.

**99. AUTRES POSTES**

Le conseil communal a décidé d'effectuer des amortissements supplémentaires de Fr. 25'000,--

L'excédent de charges de l'exercice 2014 s'élève à Fr. 40'598.15 alors que notre budget prévoyait un déficit de Fr. 77'441.

	<b>Comptes 2014</b>	<b>Budget 2014</b>	<b>Comptes 2013</b>
Bénéfice	-40'598	-77'441	108
Amortissements obligatoires	89'485	108'330	76'470
Amortissements supplémentaires	25'000	0	14'000
Variation des réserves	0	0	0
<b>Cash flow avant réserves obligatoires</b>	<b>73'887</b>	<b>30'889</b>	<b>90'578</b>
Attribution réserves obligatoires	41'125	2'156	61'823
<b>Cash flow</b>	<b>115'012</b>	<b>33045</b>	<b>152'401</b>

**COMPTE D'INVESTISSEMENTS**

Le total des investissements de l'exercice 2014 s'élève à Fr. 206'604.10

**29. Administration scolaire**

Crédit d'étude pour école

Budget 50'000,--

Coût de l'investissement 2014	6'480,--
Ecart	- 43'520,--
<b>6. Routes communales</b>	
- <b>Place de parking</b>	
Budget	150'000,--
Investissement 2014	383,--
Report de crédit	149'617,--
- <b>Trottoir de la route des Arbognes</b>	
Budget	215'000,--
Investissement 2012	9'419,--
Investissement 2013	0,--
Investissement 2014	2'692,--
Report de crédit	202'692,--
- <b>Aménagement des places publiques</b>	
Budget	35'000,--
Investissement 2014	30'776,--
Report de crédit	4'224,--
- <b>Route PED du quartier de l'Eglise</b>	
Budget	415'000,--
Investissement 2014	274'449,--
Report de crédit	140'551,--
<b>72. Protection des eaux</b>	
Collecteur du PED du quartier de l'Eglise	
Budget	203'000,--
Investissement 2014	8'100,--
Report de crédit	194'900,--

**75. Correction des eaux et endiguement**

Aménagement cours d'eau plaine de Seedorf

Budget voté en 2012	Fr. 80'000,--	
Participation communes	Fr. - 52'000,--	28'000,--
Investissement 2013		16'139,--
Investissement 2014		15'997,--
Report de crédit		4'136,--

**942. IMMEUBLE PATRIMOINE FINANCIER****- Construction immeuble**

Budget		3'500'000,--
Investissement 2010		44'019,--
Investissement 2011		167'003,--
Investissement 2012		1'379'070,--
Investissement 2013		2'278'934,--
Investissement 2014		-258'922,--
Ecart		110'104,--

L'écart s'élève à 3.1 % du budget.

**- Installation magasin et tea-room**

Budget		200'000,--
Investissement 2013		130'286,--
Investissement 2014		13'674,--
Report de crédit		56'040,--

**- Distribution de chaleur pour l'église**

Budget net		300'000,--
Investissement 2013		245'824,--
Investissement 2014		112'976,--
Ecart		58'800,--

Ce dépassement de crédit provient de la difficulté de budgétiser des travaux sur un ancien bâtiment.



BILAN au 31.12.2014

Actifs :	
Disponibilité	Fr. 58'000,--
Avoir	Fr. 329'000,--
Placements	Fr. 4'690'000,--
(dont l'immeuble rte de Ponthaux)	
Actif transitoir	Fr. 35'000,--
Investissement	Fr. 1'978'000,--
Participation	Fr. 18'000,--
<b>Total</b>	<b>Fr. 7'124'000,--</b>
Passifs :	
Dettes long terme	Fr. 139'000,--
Dettes moyen terme	Fr. 3'383'000,--
Provision pertes et débiteurs	Fr. 110'000,--
Passif transitoire	Fr. 222'000,--
Réserve diverses	Fr. 1'425'000,--
Fortune	Fr. 1'845'000,--
<b>Total</b>	<b>Fr. 7'124'000,--</b>

La fortune a diminué à cause du déficit de l'exercice.

La lecture des comptes terminée, il n'y a pas de question sur ces derniers.

b) Rapport de la commission financière, la parole est au président, M. Laurent de Bourgknecht :

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 28 MAI 2015 SUR LES COMPTES 2014.**

---

Monsieur le Syndic,  
Madame, Messieurs les Conseillers communaux,  
Madame la Secrétaire communale,

Lors de sa séance du 20 mai 2015 la commission financière a pu prendre connaissance des comptes 2014 de la commune de Noréaz qui lui ont été présentés par Monsieur Réginald



## Investissements 2015

<b>MISE EN SEPARATIF PGEE - SECTEUR LA COTE</b>	<b>Fr. 40'000,--</b>
<b>RESEAU D'EAU POTABLE – SECTEUR LA COTE</b>	<b>Fr. 50'000,--</b>
<b>MISE EN SEPARATIF – SECTEUR RTE DES TOURBIERES</b>	<b>Fr. 91'000,--</b>
<b>RESEAU D'EAU POTABLE – SECTEUR RTE DE L'EGLISE</b>	<b>Fr. 30'000,--</b>
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>Fr. 211'000,--</b>

M. le syndic présente à l'assemblée, sur le beamer, les plans de modifications des conduites du quartier de la Côte. Ce quartier a un plan agréé, donc les travaux devraient démarrés. Les eaux claires ne peuvent plus aller du côté de l'Arbogne. Le collecteur des eaux usées, qui fonctionnait pour de l'unitaire, va fonctionner pour les eaux claires. Une conduite sera posée en parallèle pour les eaux usées et ira en direction de la Sonnaz. Le collecteur de l'Arbogne est sous-dimensionné et ne peut recevoir les nouvelles constructions.

Eau potable : anciennement les conduites passaient au chemin le plus court, soit en traversant toute la zone à construire et doit être maintenant déplacée. Il fait part à l'assemblée que désormais, en zone village, il n'est plus possible de construire de la villa, mais un volume avec au moins 2 appartements.

Rte de la Tourbière :

La conduite des eaux usées existante est à dédoubler jusqu'à la parcelle en dessous de l'école.

Secteur rte de l'Eglise :

Une conduite d'eau potable doit être déplacée suite à la construction d'un petit immeuble.

Concernant le quartier des Tourbières (art. 78, 13 et 77) la conduite anciennement unitaire servira pour les eaux claires.

Pour le réseau d'eau potable, il y a une déviation à faire puis un raccordement pour un bouclage se fera avec une connexion au quartier de l'Eglise.

Avant de passer au vote, M. le syndic demande à l'assemblée s'il y a des questions :

M. Jean-Bernard Michel demande jusqu'où la commune doit aller avec les conduites pour aménager un nouveau quartier ?

R. C'est le plan directeur qui dicte cela, la Commune prend en charge les frais jusqu'aux abords de la parcelle, le reste est à la charge du propriétaire. Il est montré sur le plan au beamer un exemple c'est le mode de fonctionnement de la commune depuis longtemps

M. Réginald Sapin tient à préciser que le financement de ces aménagements se fera par des fonds étrangers. En calculant un amortissement de 4% cela nous coûte Fr. 8'440.-- intérêt la dette Fr. 4'220.-- donc une charge annuelle de Fr. 12'660.-- qui entrera dans les rubriques eaux potables et eaux usée qui est entièrement financée par les taxes et qui ne touche pas le ménage communal nous devons aussi sur ces nouveaux terrain encaisser des taxes.

Comme il n'y a pas d'autres questions la parole est donnée au président de la commission financière pour le rapport sur les investissements :

### **RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE SUR LES NOUVEAUX INVESTISSEMENTS 2015**

Monsieur le Syndic,

Madame, Messieurs les conseillers communaux,

Madame la Secrétaire communale,

Lors de sa séance du mercredi 20 mai 2015, la Commission financière a pris connaissance des différents investissements soumis aujourd'hui à l'assemblée communale.

Les différents aménagements et investissements proposés sont apparus à la Commission comme non seulement une nécessité de fait, mais également légale. La Commune ne peut dès lors y échapper et sa capacité financière lui permet d'engager les dépenses.

La Commission financière a pu également prendre connaissance du suivi du compte d'investissement. Sous cet angle, c'est avec satisfaction qu'elle peut relever que les engagements financiers votés sont globalement bien maîtrisés. Elle ne peut dès lors que s'en réjouir.

M. le syndic remercie la commission financière pour son rapport élogieux.

Comme il n'y a pas de question l'assemblée va passer au vote pour les investissements

**MISE EN SEPARATIF PGEE - SECTEUR LA COTE**

**Fr. 40'000.00,--**

Vote      44 oui   0 non   0 abstention

**RESEAU D'EAU POTABLE – SECTEUR LA COTE**

**Fr. 50'000.00,--**

Vote 44 oui 0 non 0 abstention

**MISE EN SEPARATIF – SECTEUR RTE DES TOURBIERES**

**Fr. 91'000,--**

Vote 44 oui 0 non 0 abstention

**RESEAU D'EAU POTABLE – SECTEUR LA COTE**

**Fr. 50'000,--**

Vote 44 oui 0 non 0 abstention

**4. Corporation forestière « Forêts-Sarine »**

M. Roger Freiburghaus présente à l'assemblée les grandes lignes du projet de fusion. Le projet est de regrouper 5 entités forestières existantes du district de la Sarine, il toucherait 29 communes, sans Fribourg et les communes du Mouret. Forêt Sarine compte plus de 4'000 hectare dont 2'570 hectares public. Possibilité annuelle de coupe de bois environ 33'000 m3. 30 personnes au service de notre patrimoine forestier. Forêt Sarine ambitionne une amélioration du bilan financier, en 2013 l'excédent de charge des 5 unités de gestion se montaient à 226,-- l'hectare. Les effets de la nouvelle organisation permettront de ramener le déficit à 126,-- l'hectare. Ceci tout en maintenant les équipes forestières actuelles. La réorganisation devraient permettre aux communes concernées d'économiser près de Fr. 260'000,-- par an. Les apprentis seraient les grands bénéficiaires de cette réorganisation.

M. Le syndic demande à l'assemblée si quelqu'un à des questions ?

M. Pierre-Alain Scherly demande dans quel domaine des économies d'échelle peuvent-elles être faites pour 260'000.- francs par an ?

R. Selon les ingénieurs, elles sont prévues dans un programme informatique commun, meilleure structuration dans le parc des véhicules et des machines. Des regroupements de la vente des bois, surtout les bois d'une grande valeur pour une centralisation pour faire un seul lot pour avoir un meilleur prix d'achat.

M. Roger Freiburghaus communique que jusqu'à présent il n'y a que la commune de Ferpicloz qui ait refusé cette fusion.

M. Jean Gobet : Quelles seraient les incidences pour la commune si Noréaz n'accepte pas ?

R. Il faudra s'organiser autrement, mais selon l'ingénieur forrestier, le canton pourrait obliger les communes à en faire partie.

Vote        41 oui     0 non    3 abstentions

## 5. Divers

M. le syndic relève que nous sommes en révision du plan d'aménagement local qui définit les zones à débloquer pour les constructions. La nouvelles LAT (loi sur l'aménagement du territoire) demande beaucoup d'exigence comme par exemple le fait qu'il n'est plus possible de construire de la villa en zone village, une densification doit être faite. Sur la commune il y a env. 60'000 m2 de zones constructibles qu'il faudra échelonner sur 10 ans au minimum. Les propriétaires devront se tenir à l'échelonnage que la commune mettra en place.

Suivant où, le dézonage a des répercussions fâcheuses pour certaines communes qui doivent en partie trouver des compensations pour la perte de la valeur des terrains pour des promoteurs. Un fond va être créé pour compensation, mais il est clair que ce fond ne compensera qu'un léger pourcentage.

Des promoteurs se sont déjà approchés de la commune, qui aimerait acheter, mais ils veulent, avant tout, s'assurer que le terrain est bien constructible. C'est pourquoi nous avons déjà fait un échelonnement de ces réalisations. On est déjà prêt au niveau de l'épuration et suite à ceci, nous serons équipés. Notre seul problème aujourd'hui, nous sommes face à une opposition pour le quartier de l'église et nous attendons toujours une réponse de la préfecture, mais ce quartier aurait besoin du bac de rétention qui doit être fait car en cas de fortes pluies, l'écoulement des eaux claires n'est plus assuré.

Concernant l'aménagement de la plaine de Seedorf, M. le syndic rappelle que la commune est sortie du concept, le projet prévu par les ingénieurs est apparu démesuré et beaucoup trop cher, environ 12 mio, sans compter l'aménagement de ponts pour le passage de la Leca vers Corjolens et du Palong venant de Prez avec une participation de 35% pour la commune de Noréaz ce que nous ne pouvons tout simplement pas financer. M. le syndic s'est rendu sur place lors des fortes pluies du mois de mai et a constaté qu'il n'y avait pas de problème majeur de débordement. Il y a des améliorations à faire du côté de l'arrivée du Ruz et une arborisation le long des cours d'eau. Le problème de l'arrivée du Ruz vient de l'accumulation de gravier, lorsqu'il y en a trop, le lac monte. Messieurs Schmitter et Wenger agriculteurs font de la prévention à cet endroit en enlevant le gravier.

M. le syndic passe la parole à M. Réginald Sapin pour faire un point sur la situation des fusions de commune.

M. Reginald Sapin relate qu'après le vote du 8 mars dernier, le projet de fusion repart à zéro. Actuellement c'est une fusion à 7, sans Neyruz, qui est remise en route. Il faudra bien évaluer les avantages, dont ceux évidents de la gestion administrative et du personnel spécialisé, notamment pour les constructions. L'impôt pour les 7 communes serait de 85 ct et la contribution immobilière de 2 pour mille. Cela représente une augmentation pour Noréaz qui est à 80 ct de 5 ct. L'objectif est de conclure un rapport pour l'automne mais il n'y aura pas de vote avant la prochaine législature. Le conseil d'Etat a décidé de reporter

de 3 ans jusqu'en 2018 le subventionnement et l'aide aux fusions de communes. Nous donnerons de plus amples informations lors de l'assemblée de décembre prochain.

M. Jean-Bernard Michel relève qu'en décembre dernier un projet valable avec Avry a été présenté, maintenant apprenant que Neyruz ne sera pas de la partie, il se demande à quoi cela sert encore de fusionner ?

R. Neyruz n'est pas une commune forte, avec un taux d'impôt à 85 ct et des projets d'investissements démesurés, elle n'apporterait pas grand-chose à la grande commune si ce n'est un nombre conséquent d'habitants. Bien sûr, on peut se demander à quoi cela nous servirait de fusionner avec Autigny. Une solution avec les proches voisins est à étudier. Cela sera l'enjeu de la prochaine législature.

M. Le syndic profite de l'occasion pour inviter les personnes intéressées à présenter leur candidature pour la prochaine législature, il faudra au moins 3 candidats.

Le trottoir de la route des Arbognes n'a pas été réalisé car nous projetons une étude pour une zone de 30 km/h et des mesures de vitesse seront faites en juin. Le but n'est pas d'augmenter le bruit avec des gendarmes couchés mais il y aura probablement des chicanes sur les côtés.

Concernant l'isolation de l'église, les dépenses ont été supérieures au budget, mais il est difficile de tout prévoir lors d'une rénovation. Par contre on peut constater une nette économie de chauffage et d'électricité.

La parole est maintenant aux citoyens :

M. Michel Brülhart : Pourquoi les travaux autour de l'église ne se terminent pas ? Il y a des trous et des locataires sous l'église. D'autre part la grille du portail n'est plus fixée.

R. Dans un premier temps, ces travaux de remises en état ont été en attente de l'aménagement de la future place de parc, puis, il y a eu une opposition déposée à la Préfecture dont nous n'avons pas encore de nouvelle, tout ceci a fait prendre du retard aux travaux.

M. Michel Brülhart Ces travaux n'ont pas été prévu avec la rénovation de l'église, mais cela ne devrait pas empêcher de boucher les trous et finir les bordures.

M. Fabien Guisolan intervient en signalant que les retards sont en partie de sa faute car il a été débordé, mais les grilles sont commandées et elles seront posées d'ici à deux semaines et les travaux d'aménagements seront effectués.

M. Pierre-Alain Scherly se demande ce qu'il adviendra du cercle scolaire si Ponthaux fusionne avec Grolley en septembre.

R. Dans la convention de notre cercle scolaire il y a un délai de résiliation de 2 ans. Si Ponthaux part avec Grolley en 2016, l'année scolaire étant commencée, cela signifierait qu'on ne se retrouvera uniquement avec Prez que pour la rentrée scolaire 2018-2019. Avec l'effectif actuel, nous aurions le nombre d'élèves pour 8 classes, mais évidemment ce n'est pas très confortable, il faut compter sur les fusions de communes.

M. Marc Corboz : Pourquoi en cas de fusion le taux d'impôt augmenterait à 85 ct ?

R. Dans le Projet à 10 communes Avry et Matran faisaient baisser la balance car leur taux d'impôt est plus bas.

M- Claudy Christan : Ne peut-on pas s'occuper du chauffage et de la ventilation de la salle communale qui tournent à plein régime ? Cela va poser un problème pour les gens qui viendront jouer au loto cet été.

R. Nous avons fait intervenir la maison Entretec, qui a mis deux mois à nous transmettre une offre pour le remplacement du tableau. Nous avons maintenant un choix à faire remplacer la totalité du tableau pour 11'000.- ou une partie pour env. 6'000.- Nous n'espérons pas devoir attendre aussi longtemps pour leur intervention.

Plus aucune question n'étant posée, M. le syndic remercie toutes les personnes qui œuvrent pour la commune : ses collègues, la secrétaire actuellement en congé maladie, la boursière et les membres des commissions, ainsi que les personnes présentes pour leur participation active à ces débats.

L'assemblée est levée en invitant tous les participants à partager le verre de l'amitié. M. le syndic clôt l'assemblée à 21h15.

La secrétaire :

Anick Pouget

Le syndic :

Jean-Marc Guisolan